

ARRETE 87.2024
portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES
pour l'accès au GRADE de agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles

Le Maire de GUERIGNY

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES

ARRETE

Article 1 : Tableau d'avancement

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations	Avis
Mme SYX Sylvie	agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	1		Favorable

Total promouvables : 2

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 2

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Fait à GUERIGNY

Le 12.08.2024

Le Maire



Jean-Pierre CHATEAU